

Les questions que vous vous posez

INSCRIPTIONS

Qui peut s'inscrire ?

Tout le monde peut trouver la course qui lui convient selon son envie, la possession ou non d'un certificat médical mais pour certaines courses, selon son âge.

Epreuves	Conditions d'âges	Certificat médical ou licence d'athlétisme 2018-2019
Course du Souffle 10 km	Femmes et hommes cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ vétérans (nés en 2002 et avant)	OUI
Course du Souffle 5 km	Femmes et hommes minimes/ cadets/ juniors/ espoirs/ seniors/ vétérans (nés en 2004 et avant)	OUI
Mini-Course du Souffle 1,5 km	Filles et garçons appartenant aux catégories poussins, benjamins et minimes (nés de 2003 à 2008)	OUI
Jogging 5 km	Nés en 2004 et avant	NON
Jogging des familles 1,5 km	Nés en 2013 et avant	NON
Marche du Souffle 5 km :	Tous âges	NON

Comment s'inscrire ?

Le plus commode est : sur internet jusqu'au 27/09/2018:

https://www.topchrono.biz/evenement_4269-Sceaux-La-Course-du-Souffle

Par courrier jusqu'au 25/09/2018 : en téléchargeant le bulletin d'inscription et en l'envoyant à l'adresse : Virade, 121, rue de Chalais 94240 L'Hay Les roses.

Sur place avec un supplément de 2€ :

- le samedi de 15h à 18h pour toutes les épreuves,
- le dimanche matin, mais seulement pour les Joggings et la Marche, pas pour les Courses.

Attention : pour le 10kms il est possible qu'il n'y ait plus de places disponibles quelques jours avant la Course car le nombre d'inscrits est limité à 1000 à chaque épreuve pour le confort des participants sur le parcours dans le parc.

Comment fonctionne l'inscription en équipe, en famille ou en club?

La participation en équipe, c'est la réunion des collaborateurs d'une même société ou d'amis d'un club ou simplement d'un groupe d'amis ou de membres d'une famille qui ont envie de partager une activité nature et sportive.

Des abattements tarifaires sont prévus pour les familles (grands-parents, parents, enfants, frères et sœurs en parenté directe et conjoints) : plafond de 35 € par famille. Pour les clubs et les équipes merci de consulter : gerard.delville@wanadoo.fr

Les inscriptions à tarif forfaitaire ne peuvent être effectuées que par courrier adressé à Virade - 121 rue de Chalais 94240 L'HAY-LES-ROSES.

Puis-je annuler mon inscription ?

Nous ne pouvons malheureusement pas accéder à votre demande d'annulation, de remboursement ou de transfert de dossard.

Compte tenu du règlement de l'épreuve, « *Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit* » en outre « *Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit* ».

A quoi servent vos droits d'inscription ?

Ils sont en totalité versé à l'Association Vaincre la Mucoviscidose pour ses missions sociales: Mieux soigner, Guérir et Améliorer la qualité de vie des malades, Informer le public,

2. DOSSARDS

Où, quand et comment puis-je retirer mon dossard ?

Au **Domaine départemental de Sceaux**, Village de la Virade, Plaine des 4 statues, à 400 mètres en contrebas du Château (coordonnées GPS : 48.7736 - 2.2951) :

- le **samedi 29 septembre 2018 de 15h à 18h**
- le **dimanche 30 septembre** (jour de la course): à partir de 08h00 et jusqu'à 30min avant chaque départ.

Informations sur le site : <http://www.viradeparcdesceaux.org/aller--la-virade>

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité et d'un certificat médical de moins d'un an (s'il n'a pas été fourni au moment de l'inscription).

Votre pièce d'identité

Le jour de l'épreuve, votre dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles fournies par l'organisation) durant toute la course. Il ne devra pas être masqué ni modifié. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de l'épreuve.

Attention : aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

3. CERTIFICAT MÉDICAL / RÈGLEMENT

Le certificat médical est-il obligatoire ?

- **Oui pour les courses du Souffle** : Course de 10 km et 5 km, Mini-Course de 1,5km (certificat médical ou bien votre licence FFA, Pass Running, FFTRI pour la saison 2018-2019)
- **Non pour les autres épreuves** : Jogging de 5km, Jogging des familles de 1,5km, Marche de 5km

Sans certificat médical valide comportant la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » daté de moins d'un an, il vous sera impossible de participer aux Courses du Souffle !

La copie du certificat médical est acceptée. Le certificat médical est délivré par votre médecin.

Je me suis inscrit par internet, quand dois-je donner mon certificat médical ?

Vous devrez fournir votre certificat médical au moment de l'inscription sur top chrono, ou, au plus tard, lors du retrait des dossards.

Attention si vous l'oubliez ou si le document ne comporte pas les bonnes mentions, votre dossard ne vous sera pas délivré.

Et pour les mineurs, dans toutes les épreuves : l'autorisation parentale est obligatoire

Où consulter le règlement de la course ?

Le règlement de la course du souffle est disponible à l'adresse :
<http://www.viradeparcdesceaux.org/parcours-reglement>

4. S'ENTRAÎNER

Des entrainements sont-ils prévus ?

Tout à fait. Deux séances d'entraînement gratuites vous seront proposées.

Rendez-vous sur [viradeparcdesceaux.org](http://www.viradeparcdesceaux.org), vous trouverez toutes les dates d'entraînement et les modalités pour s'y inscrire.

5. JOUR J

Y a-t-il un ravitaillement sur le parcours ?

- Oui, pour le 10km, un ravitaillement est organisé à 5 km. Vous trouverez de l'eau, des fruits secs, et du sucre.

- Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée de toutes les épreuves..

Y a-t-il une consigne?

Vous trouverez le matin de la course une consigne située dans le village de la Virade où vous pourrez laisser vos affaires le temps de la course.

Quel est le système de chronométrage ?

Tous les inscrits aux Courses du Souffle se verront remettre, en même temps que leur dossard, une puce électronique qui sera initialisée automatiquement lors du départ.

Y a-t-il des toilettes ?

Vous trouverez des toilettes près des différentes entrées du parc de Sceaux et au Village de la Course

6. APRÈS LA COURSE

Quand et où puis-je consulter mes résultats ?

Les résultats vous sont communiqués après la course dans le village de la Virade sur des panneaux d'affichage prévus à cet effet.

Par ailleurs, vous pouvez également consulter vos résultats sur le site de Top chrono.

Où consulter mes photos ?

Les organisateurs publieront une galerie photos sur le site de la Virade : <http://www.viradeparcdesceaux.org/media>

A noter : les photographes présents le jour de la course sont bénévoles, aussi il est possible que les photos ne soient mises en ligne que quelques semaines après la course, merci de votre compréhension.

7. CADEAU SOUVENIR ET MEDAILLE

Tous les participants à toutes les épreuves recevront un cadeau souvenir et les finishers recevront la Médaille de la Course

8. BÉNÉVOLES

Puis-je être bénévole pour cette course ?

Oui bien sûr. Nous serons heureux de vous accueillir dans l'équipe. Il y a de nombreuses activités, très diverses, pour lesquelles vous pouvez nous aider.

Si vous souhaitez être bénévole de la Course du souffle, merci de vous adresser à : virade.soublin@gmail.com